

RCS : ORLEANS
Code greffe : 4502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ORLEANS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1997 B 00574
Numéro SIREN : 413 845 983
Nom ou dénomination : 6TI

Ce dépôt a été enregistré le 28/05/2018 sous le numéro de dépôt 3479

5003479

6TI

Société par actions simplifiée au capital de 250 000 euros
Siège social : 37 bis Quai de Prague - 45100 ORLEANS
413.845.983 RCS ORLEANS

TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ORLEANS

28 MAI 2018

GREFFE

**ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 16 MAI 2018**

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à 686 084 euros en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à 686 084 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Montant total des dividendes	Dividendes éligibles à la réfaction	Dividendes non éligibles à la réfaction
Clos le 31/12/2016	0	0	0
Clos le 31/12/2015	300.000 € Soit 200 € par action	300.000 €	0
Clos le 31/12/2014	90.000 € Soit 60 € par action	90.000 €	0

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 16 mai 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme

Le Président

Jean-Pierre FRARIN



G. J. B.

**6TI
SAS au capital de 250 000 €
37bis Quai de Prague
45000 ORLEANS**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 / 12 / 2017

6TI

SAS au capital de 250 000 €

37 bis Quai de Prague

45000 ORLEANS

RCS ORLEANS B 413 845 983

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

Aux associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 6 TI, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er décembre 2016 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la recouvrabilité des créances clients.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D. 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L. 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Chateaufort sur Loire, le 2 mai 2018

Le Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Orléans

EURL CASTELCOM

Dominique BILLEREAU

Associé Mandataire Social

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	1 296	1 296		141
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	43 568	41 747	1 821	3 361
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	387 082		387 082	437 552
Autres immobilisations financières	3 816		3 816	3 816
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	435 762	43 044	392 718	444 870
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	128 904		128 904	31 662
Fournisseurs débiteurs				145
Personnel	1 762		1 762	762
Etat, Impôts sur les bénéfices				3 789
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	2 270		2 270	7 198
Autres créances	100 000		100 000	208
Divers				
Valeurs mobilières de placement				520 000
Disponibilités	1 223 193		1 223 193	146 756
Charges constatées d'avance	13 771		13 771	12 287
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 469 901		1 469 901	722 806
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	1 905 663	43 044	1 862 620	1 167 677

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	250 000	250 000
Réserve légale	25 000	25 000
Autres réserves	758 060	407 675
Résultat de l'exercice	686 085	350 385
TOTAL CAPITAUX PROPRES	1 719 145	1 033 060
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Découverts et concours bancaires		15
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		15
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	5 000	7 229
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 826	16 545
Personnel	53 169	58 232
Organismes sociaux	35 720	32 388
Etat, Impôts sur les bénéfices	16 153	
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	13 393	17 574
Autres dettes fiscales et sociales	3 214	2 634
Dettes fiscales et sociales	121 649	110 828
TOTAL DETTES	143 475	134 617
TOTAL PASSIF	1 862 620	1 167 677

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS				
Production vendue	389 057	414 347	-25 290	-6,10
Autres produits	14	1 695	-1 681	-99,18
Total	389 071	416 042	-26 971	-6,48
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	91 320	123 677	-32 358	-26,16
Total	91 320	123 677	-32 358	-26,16
MARGE SUR M/SES & MAT	297 751	292 365	5 386	1,84
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	5 550	5 952	-401	-6,74
Salaires et Traitements	156 771	183 972	-27 201	-14,79
Charges sociales	60 170	71 231	-11 061	-15,53
Amortissements et provisions	1 682	3 016	-1 334	-44,23
Autres charges	3	2	1	47,72
Total	224 176	264 173	-39 996	-15,14
RESULTAT D'EXPLOITATION	73 575	28 192	45 383	160,98
Produits financiers	654 545	344 366	310 179	90,07
Charges financières		1 741	-1 741	-100,00
Résultat financier	654 545	342 625	311 920	91,04
RESULTAT COURANT	728 120	370 817	357 303	96,36
Produits exceptionnels	42 570	98	42 472	NS
Charges exceptionnelles	50 500		50 500	
Résultat exceptionnel	-7 930	98	-8 028	NS
Participation des salariés	6 000	9 000	-3 000	-33,33
Impôts sur les bénéfices	28 105	11 530	16 575	143,76
RESULTAT DE L'EXERCICE	686 085	350 385	335 700	95,81

 Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Règles et méthodes comptables	x		
- Faits caractéristiques		x	
- Actif immobilisé	x		
- Détail des immobilisations	x		
- Frais d'établissement		x	
- Frais de recherche et de développement		x	
- Fonds commercial		x	
- Intérêts immobilisés		x	
- Immobilisations en cours de production		x	
- Approche par composant		x	
- Estimation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille		x	
- Liste des filiales		x	
- Détail des amortissements		x	
- Tests de dépréciation des immobilisations		x	
- Informations sur les stocks		x	
- Etat des échéances des créances	x		
- Produits à recevoir		x	
- Informations sur la créance résultant du report en arrière des déficits		x	
- Dépréciation des immobilisations		x	
- Dépréciation des stocks		x	
- Dépréciation des créances		x	
- Dépréciation des valeurs mobilières		x	
- Intérêts sur éléments de l'actif circulant		x	
- Composition du capital social	x		
- Parts bénéficiaires		x	
- Obligations convertibles échangeables		x	
- Tableau d'affectation du résultat de l'exercice précédent		x	
- Tableau de variation des capitaux propres		x	
- Provisions réglementées		x	
- Provisions pour risques et charges		x	
- Etat des échéances des dettes	x		
- Dettes garanties par des sûretés réelles		x	
- Charges à payer	(Détail)		
- Passifs sans évaluation fiable		x	
- Primes de remboursement d'emprunts		x	
- Ecart de conversion sur créances et dettes		x	
- Clause de réserve de propriété		x	
- Dettes et créances représentées par des effets de commerce		x	
- Différences d'évaluation sur éléments fongibles		x	
- Actions propres		x	
- Règlement des difficultés des entreprises		x	
- Charges constatées d'avance	(Détail)		
- Produits constatés d'avance		x	

 Synthèse de l'Annexe

	Applicable	Non applicable	Non significatif
- Ventilation du chiffre d'affaires net		x	
- Contrats à long terme		x	
- Frais accessoires d'achat		x	
- Informations sur les honoraires des commissaires aux com		x	
- Eléments imputables à un autre exercice		x	
- Opérations faites en commun		x	
- Résultat financier		x	
- Transferts de charges d'exploitation et financières		x	
- Transactions avec des parties liées		x	
- Eléments exceptionnels imputables à un autre exercice		x	
- Eléments exceptionnels		x	
- Transferts de charges exceptionnelles		x	
- Base de l'impôt sur les sociétés		x	
- Impact des évaluations fiscales dérogatoires		x	
- Ventilation de l'impôt sur les bénéfices		x	
- Incidence des modifications votées entre la date de clôture et la date d'arrêté des comptes		x	
- Accroissements et allègements de la dette future d'impôt		x	
- Intégration fiscale : Identité de la société tête de groupe		x	
- Evénements postérieurs à la clôture		x	
- Informations sur transactions effectuées sur les marchés de produits dérivés		x	
- Effectifs		x	
- Compte Personnel de Formation (C.P.F)		x	
- Avances et crédits alloués aux dirigeants sociaux		x	
- Rémunération globale et par catégorie de dirigeants		x	
- Identité de la société mère consolidant les comptes de la s		x	
- Engagements financiers donnés		x	
- Autres opérations non inscrites au bilan		x	
- Engagements financiers reçus		x	
- Crédit-bail		x	
- Engagement de retraite	x		
- CICE	x		
- Aspects environnementaux		x	
- Tableau des cinq derniers exercices	x		

 Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS SAS 6TI

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 1 862 620 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 686 085 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 21/03/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

 Règles et méthodes comptables**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet d'une mention intégrale dans la présente annexe.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 5,82 %
- Taux de croissance des salaires : 2 %
- Age de départ à la retraite : 60 ans
- Taux de rotation du personnel : 0 %
- Table de taux de mortalité : (table INSEE TD 88-90)

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles de l'année civile 2017 a été constaté pour un montant de 1 348 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE comptabilisé au titre de l'exercice vient en diminution des charges d'exploitation et est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 296			1 296
Immobilisations incorporelles	1 296			1 296
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	27 667			27 667
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	18 267		2 366	15 901
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	45 934		2 366	43 568
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	437 552	30	50 500	387 082
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 816			3 816
Immobilisations financières	441 368	30	50 500	390 898
ACTIF IMMOBILISE	488 598	30	52 866	435 762

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			30	30
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			30	30
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		2 366	50 500	52 866
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		2 366	50 500	52 866

Amortissements des immobilisations

Notes sur le bilan

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	1 155	141		1 296
Immobilisations incorporelles	1 155	141		1 296
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	27 139	88		27 227
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	15 434	1 452	2 366	14 520
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	42 573	1 540	2 366	41 747
ACTIF IMMOBILISE	43 727	1 682	2 366	43 044

Dans le cadre de l'application des nouvelles règles concernant les actifs, la méthode retenue est la méthode prospective dite "simplifiée".

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 250 524 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 816		3 816
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	128 904	128 904	
Autres	104 032	104 032	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	13 771	13 771	
Total	250 524	246 708	3 816
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 100 000,00 euros décomposé en 1 500 titres d'une valeur nominale de 66,67 euros.

	Titres au début d'exercice	Titres créés d'exercice	Titres remboursés	Titres en fin d'exercice
Capital social	1 500			1 500
TOTAL	1 500			1 500

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 143 475 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	16 826	16 826		
Dettes fiscales et sociales	121 649	121 649		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	5 000	5 000		
Produits constatés d'avance				
Total	143 475	143 475		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	5 000			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	3 506
Dettes provis. pr congés à payer	2 713
Provisions hs	209
Provisions rt	247
Provisions commissions	50 000
Charges sociales s/congés à payer	1 100
Charges soc/hs	80
Charges soc/h rt	100
Etat - autres charges à payer	3 214
Total	61 169

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	13 771		
Total	13 771		

 Autres informations**Engagements de retraite**

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 3 699 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de reconstitution du fonds de roulement.

Société :

SAS 6TI

37, Bis Quai de Prague

45000 ORLEANS

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1983 - Article 24-11)

FILIALES ET PARTICIPATIONS	Capitaux Propres	Quote-part du capital détenu en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
A - RENSEIGNEMENTS DETAILLES CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPTIONS			
1 - Filiales (plus de 50% du capital détenu)			
a)françaises			
- SAS 6TI CONSEIL	362 982,45 €	60.00 %	+ 248 464,19 €
- SAS 6TI CENTRE	694 293 99 €	100%	+ 298 301 41 €
2 - Participations (10 à 50 % du capital détenu)			
-			
-			
B - RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPTIONS			
1- Filiales non reprises en A :			
a) françaises			
b) étrangères			-
2 - Participations non reprises en A :			
a) françaises			
b) étrangères			